



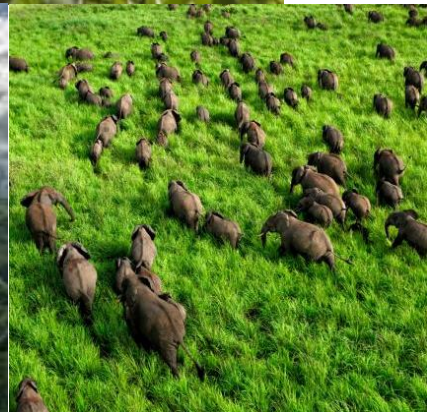
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fonds pour le patrimoine mondial africain
sous les auspices de l'UNESCO



**28^e REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU FONDS POUR LE PATRIMOINE
MONDIAL AFRICAIN
30 novembre – 4 décembre 2020
Kinshasa, République Démocratique du Congo**





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fonds pour le patrimoine mondial africain
sous les auspices de l'UNESCO



CONTEXTE

Chaque année, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) tient deux réunions du Conseil d'administration, l'une en juin-juillet en Afrique du Sud (pays hôte) et la seconde en novembre-décembre dans un autre pays africain. Cette année en décembre 2020, le FPMA, en partenariat avec l'Institut congolais de la conservation de la nature (ICCN), accueillera la 28^e réunion du conseil d'administration à **Kinshasa, République démocratique du Congo (RDC) du 30 novembre au 4 décembre 2020**. La réunion est conçue comme une rencontre présentielle qui observera tous les protocoles et restrictions liés à la pandémie du COVID-19. Cependant, une option sera aménagée pour connecter les participants à distance pour une participation virtuelle. Trois événements sont prévus pour cette 28^e réunion du Conseil à savoir 1). **Un atelier technique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en RDC**, 2). **Un événement des partenaires**, 3). **Les réunions du Conseil comprenant les sessions du comité et la réunion plénière**. Une visite de site clôturera le programme des activités prévues.

LES EVENEMENTS

1. ATELIER TECHNIQUE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL EN RDC (30 NOVEMBRE-1 DECEMBER 2020)

La RDC abrite cinq (5) sites du patrimoine mondial (SPM) à savoir les parcs nationaux des Virunga (1979/1994¹), le parc national de Garamba (1980/1996), le parc national de Kahuzi-Biega (1980/1997), la réserve de faune d'Okapi (1996/1997) et le parc national de la Salonga (1984/1999). Tous les sites du patrimoine mondial en RDC sont également inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis plus de 20 ans. Il y a 3 sites inscrits sur la Liste indicative nationale de la RDC : les grottes de Dimba et Ngovo, la grotte de Matupi et la dépression d'Upemba ; tous sont des sites mixtes et soumis au Centre du patrimoine mondial par la Commission nationale de l'UNESCO en novembre 1997. Les SPM en RDC sont gérés par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) qui est également le point focal national pour le patrimoine mondial. Le FPMA a travaillé en étroite collaboration avec l'ICCN sur le patrimoine mondial dans la région et sur le continent. La méthodologie de l'atelier, basée sur une interaction continue entre les participants, comprendra de brefs exposés et des discussions de groupe. Un rapport sera rédigé à la fin de l'atelier.

¹ La première date est l'année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la seconde date indique l'année d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.



1.1 Objectifs de l'atelier

Il s'agira de discuter de la mise en de la Convention du patrimoine mondial en RDC, spécifiquement :

- Présenter la Convention du patrimoine mondial et ses Orientations ;
- Evaluer la mise en œuvre du patrimoine mondial en RDC en conjonction avec l'Agenda 2063 : *l'Afrique que nous Voulons* ;
- Identifier les actions clés dans le futur pour améliorer la situation actuelle.

1.2 Caractéristiques de l'atelier

- **Date** : 30 novembre - 1^{er} décembre 2020
- **Lieu** : Hôtel Fleuve Congo - Kinshasa, RDC
- **Horaires** : 9h00-16h00 le jour 1 et 9h00-13h00 le jour 2
- **Participants** : 20-25 participants des ministères gouvernementaux en charge de la Culture, du Tourisme et des Parcs, ICCN, Musée national et parcs, Bureau de l'UNESCO et Commission nationale, ONG, universitaires, jeunes et autres parties prenantes en RDC.

2. EVENEMENT DES PARTENAIRES (MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020, 18.00-21.00)

Le FPMA a été créée en 2006 en Afrique du Sud avec le mandat de soutenir les pays africains à mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial, c'est-à-dire (1) Soutenir l'identification et la préparation des sites africains, pour inclusion dans la Liste du patrimoine mondial, (2) Assister efficacement les actions de conservation et de gestion des sites naturels et culturels du patrimoine mondial en Afrique, (3) Soutenir la réhabilitation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, (4) Former les professionnels du patrimoine et les gestionnaires de sites en tant qu'investissement continu dans la conservation et la protection du patrimoine diversifié et magnifique d'Afrique et (5) Assurer le développement durable sur et autour des sites du patrimoine mondial, avec un accent particulier sur l'implication et les avantages des communautés locales.

Le FPMA est le résultat d'un effort conjoint de l'Union africaine et de l'UNESCO. Lors de la 33^e Assemblée de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), un événement de plaidoyer au profit du FPMA a été organisé le 9 février 2020 sous la direction de S.E. le président Ibrahim Boubacar Keita, ancien président du Mali et champion de l'UA pour les arts, la culture et le patrimoine et S.E. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA. La Conférence des chefs d'Etat de l'UA « a lancé un appel aux États membres de l'Union africaine et au secteur privé à soutenir le travail du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) pour la présentation, la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel africain » (Résolution 11 des Décisions sur les arts, la culture et le



patrimoine). **S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo**, Président de la République de RDC, a assisté à l'Assemblée de l'UA et à l'événement de plaidoyer du FPMA.

2.1 Objectifs de l'événement des partenaires

Le format de l'événement est un dîner de gala culturel avec les objectifs de :

- Sensibiliser au patrimoine mondial en RDC et en Afrique ;
- Fournir une plate-forme interactive de partage d'expériences et de bonnes pratiques pour la protection du patrimoine culturel et naturel en RDC et ailleurs en Afrique ;
- Collecter des fonds qui aideront la FPMA à faciliter son travail et à remplir le mandat défini. Il est prévu qu'un montant de 100 000 US \$ sera collecté lors de l'événement.

2.2 Caractéristiques de l'événement des partenaires

- **Date** : 1^{er} décembre 2020
- **Lieu** : Hôtel Fleuve Congo - Kinshasa, RDC
- **Heure** : 18h00 - 21h00
- **Participants** : 100 invités entre autres des fonctionnaires du gouvernement en RDC, le Président et les membres du conseil d'administration de l'AWHF, les membres du corps diplomatique y compris les fonctionnaires des agences des Nations Unies en RDC, des chefs d'entreprise et acteurs importants du secteur privé en RDC, des personnalités du secteur du patrimoine culturel et naturel en RDC, divers représentants des médias en RDC.
- **Programme** : le discours d'ouverture sera prononcé par un représentant du gouvernement.

3. BOARD MEETING (2ND AND 3RD DECEMBER 2020)

Le Conseil d'administration du FPMA est l'organe supérieur, chargé de fournir des orientations stratégiques et prendre les décisions les plus élevées dans les organisations. Il est composé de 14 membres et de 4 observateurs représentant les régions de l'UA et diverses institutions impliquées dans la gestion du patrimoine naturel et culturel en Afrique. Le Secrétariat sous la coordination du Directeur exécutif est responsable devant le Conseil. Il produit un ensemble de rapports et de projets de décisions pour examen par ledit Conseil.

3.1. Caractéristiques de la réunion du Conseil d'Administration

- **Date** : 2-3 décembre 2020
- **Lieu** : Fleuve Congo Hotel - Kinshasa, DRC
- **Participants** : Jusqu'à 20 participants d'Afrique et d'institutions patrimoniales assisteront à la réunion du Conseil. Ces participants comprennent entre autres :



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fonds pour le patrimoine mondial africain
sous les auspices de l'UNESCO



- Le président du conseil d'administration ;
- 5 membres représentant les régions de l'Union africaine ;
- 3 membres professionnels ;
- 8 membres représentant l'UNESCO, l'Union africaine, les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN), la Banque de développement d'Afrique australe (DBSA) et diverses institutions ;
- Le conseiller du conseil d'administration ;
- 3 membres du Secrétariat ;
- Autres invités du corps diplomatique et des institutions gouvernementales en RDC.

3.2 Projet de programme

La réunion du conseil sera organisée en 2 parties à savoir (1) Les réunions des Comités à savoir le Comité d'audit et des finances (9h00-11h00), le Comité de financement (11h00-13h00) et le Comité technique (15h00-17h00) le mercredi 2 décembre 2020. Chaque Comité est composé de 5-7 membres du Conseil membres. Cependant, les observateurs peuvent également assister aux réunions du Comité ; et (2) la réunion plénière du Conseil d'Administration le jeudi 3 décembre 2020 de 9h00 à 18h00. Un programme détaillé de la réunion du Conseil sera distribué aux participants.

4. VISITE DE SITE (4 DECEMBRE 2020)

Les informations détaillées concernant la visite de site seront partagées plus tard.

AUTRE

Au 31 août 2020, la région de l'Afrique centrale hébergeait 58 biens sur les listes indicatives situés dans 7 pays. La région abrite également 11 SPM (10 naturels et 1 mixte) situés dans 6 pays. 6 de ces 11 sites sont sur la LPM en péril et de nombreux autres sont confrontés à des pressions en matière de conservation et de gestion. Trois pays n'ont pas de site inscrit sur la prestigieuse liste de l'UNESCO : le Burundi, la Guinée équatoriale et Sao Tomé et Principe.

NB : LES EVENEMENTS PREVUS A LA 28e REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERONT PROMUS SUR DIFFERENTES PLATEFORMES MEDIATIQUES !!!

